

Conseil d'arrondissement du mardi 20 MAI 2025

Vœu présenté par Valentin Guenanen, Guillaume Durand et les élu.e.s de la majorité municipale
relatif aux incidents survenus lors de la manifestation du 1er mai, celle du 9 mai et à la nécessité d'un dialogue réaffirmé autour des valeurs démocratiques

Considérant que le 1er Mai, journée internationale de lutte pour les droits des travailleuses et des travailleurs, constitue un temps fort de l'histoire sociale et politique de la gauche, un héritage des luttes ouvrières pour la dignité, la justice sociale, la réduction du temps de travail, et la conquête de nouveaux droits pour les salarié.e.s, les précaires et les invisibilisé.e.s ;

Considérant que cette journée de mobilisation transcende les appartenances partisans et incarne un moment d'unité populaire, de solidarité intergénérationnelle et de convergence des luttes écologiques, sociales et démocratiques, dans un contexte de remise en cause de nombreux acquis et de crise climatique globale ;

Considérant que le 1er Mai doit demeurer un espace d'expression pluraliste et pacifique, où l'ensemble des forces progressistes – syndicales, associatives et politiques – peuvent faire entendre leur voix dans le respect mutuel, autour de valeurs communes d'émancipation, de respect du vivant et de transformation sociale ;

Considérant que le climat politique national se caractérise par une montée des tensions, un affaiblissement du débat démocratique et une banalisation des violences verbales et physiques, notamment contre les élu.e.s, qui nourrissent un sentiment d'anxiété collective et favorisent des comportements d'intimidation qui mettent à mal le débat démocratique ;

Considérant que les incidents survenus lors du défilé parisien du 1er mai 2025, où plusieurs responsables politiques et militant.e.s syndicalistes ont été pris.e.s à partie, et lors duquel des élu.e.s du 14^e arrondissement étaient présents, ont altéré ce cadre de fraternité et de dialogue, en contradiction avec les valeurs fondatrices de la gauche ;

Considérant que ces actes s'inscrivent dans un contexte plus large de crispation du débat public, marqué par des violences, des intimidations, notamment envers des militant.e.s et des élu.e.s-;

Considérant que toutes les formes de haine ou de stigmatisation – qu'il s'agisse de racisme, d'antisémitisme, d'islamophobie ou d'attaques contre les forces syndicales – doivent être dénoncées au risque de fracturer la société et accroître la défiance des citoyennes et citoyens vis-à-vis des hommes et femmes engagées en politique ;

Considérant que ces violences symboliques nuisent à l'unité des forces progressistes et à l'expression démocratique du pluralisme politique et syndical ;

Considérant que notre position contre l'antisémitisme, l'islamophobie et toutes les discriminations est claire, nette et constante, et constitue un pilier fondamental de notre engagement en faveur d'une République inclusive ;

Considérant enfin que le week-end dernier, la manifestation annuelle organisée par le groupuscule néofasciste « Comité du 9 mai » aux portes du 14^e arrondissement a été interdite par la Préfecture de Police puis autorisée par le tribunal administratif alors même que la manifestation antifasciste en réponse à cet événement a été maintenue interdite par les autorités préfectorales, aboutissant à une inégalité flagrante dans l'exercice du droit à manifester ;

Considérant également que lors de cette manifestation, près d'un millier de militants d'ultradroite ont pu défiler cagoulés, accompagnés de tambours rappelant les défilés des jeunesses hitlériennes, sans aucune intervention des forces de l'ordre, contrevenant à l'article 431-9-1 du code pénal qui indique qu'« est puni d'un an d'emprisonnement et de 15.000 euros d'amende le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, au cours ou à l'issue de laquelle des troubles à l'ordre public sont commis ou risquent d'être commis, de dissimuler volontairement tout ou partie de son visage sans motif légitime » ;

Considérant que cette manifestation a vu défiler plus de 600 personnes arborant des drapeaux avec des croix celtiques et en scandant le slogan du syndicat d'étudiants d'extrême droite GUD (Groupe union défense), pourtant dissous en juin 2024, ce qui peut s'apparenter à une reconstitution de groupement dissous ;

Considérant que l'autorisation de cette manifestation participe d'une tolérance coupable de plus en plus grande quant à l'expression publique d'idées d'extrême-droite, prônant la xénophobie, l'exclusion et la haine de l'autre, terreau fertile de possible passage à des actes de violences,

Considérant la question au Gouvernement posée par la députée de la 11^e circonscription, Céline Hervieu, qui a interpellé le Ministre de l'Intérieur au sujet de cette manifestation rappelant que *« Paris est antifasciste. La France est antifasciste. Notre République est antifasciste. Et il serait temps que le gouvernement de la République le soit aussi. »*

Sur proposition de Valentin Guenanen, Guillaume Durand et des élu·e·s de la majorité municipale, le Conseil d'arrondissement par ce vœu :

- réaffirme le rejet de toutes les formes de haine, de racisme, d'islamophobie et d'antisémitisme,
- interpelle le Ministère de l'Intérieur sur les suites judiciaires données aux infractions relevées lors des manifestations du 1^{er} mai,
- demande au Ministre de l'Intérieur de dissoudre le Collectif du 9 mai,
- appelle à un travail législatif afin de mieux lutter contre les manifestations et rassemblements de militants fascistes ou neo-nazis, que ce soit a posteriori ou part des interdictions a priori.